

**Rapport remis à Valérie LETARD,  
Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat  
Jean-Louis BORLOO, le 3 février 2010**

**Rapport de la mission**  
**Mobilisation citoyenne et sociale**

Mission présidée par

**Véronique FAYET,**  
Vice-Présidente de l'Union nationale des CCAS (UNCCAS),  
Adjointe au Maire de Bordeaux

et

**Sébastien GENEST, Président de France Nature Environnement (FNE)**

# SOMMAIRE

## I) INTRODUCTION

- 1- Définition et objectifs des travaux assignés à la mission sur la mobilisation citoyenne et sociale.
- 2- Mobilisation citoyenne et sociale et « gouvernance à cinq »
- 3- Méthodologie de travail et conséquences à en tirer

## II) CONSTATS ET DIAGNOSTICS GENERAUX

- 1- La population française est désormais acquise au développement durable
- 2- Le développement durable est inaccessible pour les parties les plus démunies de la population
- 3- Le lien entre politiques de développement durable et politiques sociales est à consolider : il faut éviter que les secondes ne disparaissent au profit de politiques axées uniquement sur la question environnementale
- 4- Pour mobiliser, il faut « territorialiser »
- 5- L'implication est davantage facilitée par des actions concrètes que par des discours généraux

## III) PRECONISATIONS

### III- 1 Préalables

### III- 2 Préconisations

- 1- Favoriser et faciliter l'accès à l'information, aux droits et aux initiatives en matière de développement durable pour mobiliser le plus grand nombre de citoyens
- 2- Renforcer, valoriser et soutenir la participation citoyenne à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de leurs territoires
- 3- Accompagner la mobilisation des acteurs- relais
- 4- Faire évoluer la conduite des politiques publiques, dans la perspective du développement durable
- 5- Renouveler et élargir les processus de débats publics

## IV) PISTES DE TRAVAIL A APPROFONDIR

- Amélioration des diagnostics et connaissance
- Exemplarité des pouvoirs publics
- Rôle des femmes
- Promotion de l'économie sociale et solidaire
- Responsabilité sociétale des organisations

## V) ANNEXES

### V- 1 Liste des personnes et organisations auditionnées

### V- 2 Éléments contextuels

### V- 3 Ressources documentaires

## I) INTRODUCTION

### 1. Définition et objectifs des travaux assignés à la mission sur la mobilisation citoyenne et sociale

« Mobilisation citoyenne et sociale » : la mission s'est immédiatement posée la question du champ couvert par la réflexion qui lui était demandée. Elle a d'emblée exclu, compte tenu des délais impartis, une approche générale (*comment faire en sorte que les individus et les groupes sociaux participent plus et mieux aux débats intéressant la société française ?*), même si la problématique ainsi posée renvoie à des enjeux de développement durable, dans une acception large et pleinement « sociétale » : la recherche d'une citoyenneté plus active, qui puisse s'exprimer autrement que par les mécanismes de la démocratie représentative, est une constante des réflexions sur la démocratie, mais elle trouve sans doute une vigueur et une dimension nouvelles dans le cadre des recherches suscitées par le développement durable. La mission a ainsi considéré qu'il lui fallait examiner, de façon plus restreinte, comment pourrait être activée une mobilisation citoyenne et sociale permettant de faire du développement durable une valeur et des réalités partagées par le plus grand nombre, dans la société française (et donc pas dans une perspective de solidarité Nord/Sud).

Ce faisant, elle se rapprochait des objectifs recherchés tant par la convention d'Aarhus (28 juin 1998), portant sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et sur l'accès à la justice environnementale, que par la charte de l'environnement (loi constitutionnelle du 1er mars 2005, article 7) qui dispose que « toute personne .... a droit d'accéder aux informations relatives à l'environnement .... et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ».

Il convient de noter cependant que ces deux textes ne portent que sur une des dimensions du développement durable, l'environnement, alors que la question de la mobilisation citoyenne, au regard du développement durable, porte aussi, par définition, sur les autres aspects de celui-ci : la vie économique et la vie sociale, les questions soulevées étant à cet égard d'une richesse et d'une complexité manifestes. La mission n'a pu qu'observer que, même ainsi entendue, la problématique reste très vaste. Elle dépassait ses possibilités d'investigation.

Ainsi délimitée quant à son objet, la réflexion, selon la mission, pouvait être orientée plus ou moins largement : fallait-il centrer les travaux sur les catégories les plus démunies de la population, puisque le « pacte de solidarité écologique » vise à réduire les inégalités sociales et environnementales, et qu'il n'est pas douteux que ces catégories n'ont pas actuellement les moyens de s'impliquer dans les débats ou projets relevant du développement durable ? Ou convenait-il de s'intéresser à l'ensemble de la société ?

Une remarque incidente doit ici être faite : la mission a surtout considéré les personnes ou publics visés par les réflexions et les questions posées dans leur « statut » d'habitants (d'une collectivité, d'un territoire, d'un quartier donnés) et non pas dans leur appartenance à d'autres sphères ; par exemple en tant que salariés, agents économiques, acteurs dans la vie politique.

La mission a estimé *a priori* que, si le développement durable doit se traduire dans des principes et des pratiques largement réparties, en bonne logique la mobilisation citoyenne et sociale doit toucher l'ensemble des composantes de la société. Mais elle a pris le parti, sans exclure telle ou telle de ces composantes, de porter son attention principalement sur les populations les plus modestes ou les moins favorisées ne serait-ce, là aussi, que pour une

question de temps. C'est ce qui explique que la plupart des personnes ou organisations entendues par la mission interviennent dans le champ du social et en direction de ces publics. Cela étant, les orientations et mesures proposées concernent pour certaines les catégories les plus démunies et pour d'autres l'ensemble de la société.

## **2. Mobilisation citoyenne et sociale et « gouvernance à cinq »**

Il est également apparu qu'une réflexion portant sur la mobilisation citoyenne et sociale (en faveur du développement durable) gagnerait à être rapprochée des travaux, actuellement en cours à différents niveaux relatifs aux modalités et aux implications de la nouvelle « gouvernance à cinq », engagés depuis le Grenelle de l'environnement. Il n'appartenait pas à la mission de traiter cette question. On peut à bon droit penser que, parmi d'autres avantages, la gouvernance à cinq est une forme d'organisation et de travail qui peut permettre de renforcer, indirectement, la mobilisation citoyenne et sociale. Les entretiens menés par la mission ont, à l'occasion, montré que pour certains cette gouvernance à cinq est une forme de participation certes élargie mais, par définition, limitée et que le renforcement de la mobilisation, surtout par et pour les plus démunis, passe par d'autres voies et moyens. La question des effets et des limites de la gouvernance à cinq sur la mobilisation citoyenne mériterait certainement d'être approfondie.

## **3. Méthodologie de travail et conséquences à en tirer**

Les deux responsables de la mission, Véronique Fayet et Sébastien Genest (secondé par Gaël Virlovet, administrateur de France Nature Environnement), n'ont pas pu constituer un groupe de travail composé selon les principes de la gouvernance à cinq, comme la lettre de mission du 18 novembre 2009 le suggérait. Compte tenu des contraintes tenant à leurs autres charges et obligations, ils ont préféré solliciter différentes personnalités ou associations (liste en annexe) et débattre avec elles. Celles-ci, comme il a déjà été indiqué, représentaient principalement la sphère sociale. Les points de vue exprimés l'ont été avec force et le plus souvent de façon convergente, C'est ce qui permet à la mission d'estimer que les constats et propositions, bien qu'issus d'entretiens effectués avec un nombre limité d'acteurs, sont suffisamment crédibles et pertinents.

Mais il faut être conséquent : pour bien traiter de la mobilisation citoyenne et sociale au regard du développement durable, pour pouvoir proposer avec assurance des mesures en la matière, il aurait fallu procéder de telle sorte que, précisément, puissent s'exprimer bien plus de parties prenantes, correspondant à une mobilisation significative sur la question. D'autres associations compétentes dans les domaines de l'action sociale auraient dû être entendues. Mais auraient dû l'être aussi des associations de défense de l'environnement, lesquelles ont certainement des constats et propositions sur la thématique générale et sur celle, plus précise, de la mobilisation des catégories les plus modestes. Ou encore des organisations compétentes en matière d'éducation. Surtout, il aurait été judicieux d'écouter directement des membres de la société civile, c'est à dire des individus de différentes origines et milieux, dont les opinions se seraient exprimées sans la médiation, même bien intentionnée et professionnelle, des associations.

Cela n'était manifestement pas possible au regard des échéances fixées. Tenant compte cependant de ces différents éléments, la mission s'estime fondée à insister sur deux points à ses yeux essentiels :

Premièrement, ses constats doivent être encore approfondis et discutés. Ses propositions ne sont encore que des orientations, certaines d'entre elles assez précises sans doute, mais elles doivent aussi être étudiées de plus près. Ceci d'autant plus que nombre d'intervenants

auprès de la mission ont tenu à faire état de préalables indispensables, selon eux, pour pouvoir donner corps à une politique active de mobilisation pour la « solidarité écologique ».

Deuxièmement, il conviendrait que le processus d'élaboration du pacte de solidarité écologique soit cohérent avec la recherche qu'il affiche d'accroître la mobilisation citoyenne. Des observations marquantes ont été faites auprès de la mission. Les débats (publics) ne doivent pas être traités de façon trop technique. Il peut être utile que la question posée soit discutée au préalable, en acceptant qu'elle puisse être reconsidérée dans sa formulation, avant d'être examinée quant à ses solutions. Il faut laisser au débat des possibilités d'évolution non prévues dans le cadrage initial.

Pour que certains des constats et propositions exprimés auprès de la mission donnent l'impression d'avoir été entendus et que la (relative) mobilisation des personnes et des organisations sollicitées ait un effet et un sens, le pacte de solidarité gagnerait à ne pas être conclu trop rapidement. Et sa préparation pourrait s'élargir à une participation qui ne se limite pas à des représentants de la gouvernance à cinq

## **II) CONSTATS ET DIAGNOSTICS GENERAUX**

Les personnes ou organisations rencontrées ont toutes exposé des constats et analyses témoignant de leur intérêt pour les questions de développement durable et pour celles relevant plus particulièrement de la mission en charge de la « mobilisation citoyenne et sociale ». Certains constats ont été exprimés avec beaucoup de force et de conviction (il conviendrait de le garder présents à l'esprit au moment de décider des orientations à prendre). Nombre d'entre eux convergent. Ce sont ces derniers qu'il a été jugé nécessaire de mentionner d'abord, avant de faire état des propositions quant aux orientations générales et aux mesures susceptibles d'être tirées des entretiens menés par la mission;

### **1. La population française est désormais acquise au développement durable**

Dans son ensemble aujourd'hui, la population française est acquise au développement durable. Cette donnée, *a priori* positive, est ressortie de deux façons. Selon les résultats d'une enquête, présentée à la mission par la directrice générale adjointe de TNS-SOFRES (et réalisée en novembre 2009 pour GDF-Suez), les français sont massivement sensibilisés (94%) et acquis au développement durable. En outre, alors qu'ils ont une perception très sombre des perspectives économiques et qu'ils prévoient une société de l'après-crise plus inégalitaire et plus dure, les français considèrent néanmoins qu'elle sera plus respectueuse de l'environnement.

D'une certaine manière, les constats faits par les personnalités, pour la plupart intervenant dans le domaine social, interrogées par la mission vont dans le même sens : on ne peut pas prétendre que les catégories sociales défavorisées ou en situation de précarité sont insensibles aux questions de développement durable; mais elles n'ont tout simplement pas les moyens de « pratiquer » en ce sens, parce que leur préoccupation première est d'abord de faire face aux besoins et difficultés de leur existence quotidienne. La conclusion immédiate qu'en tirent ces personnalités interrogées est que, pour pouvoir impliquer effectivement ces catégories de la population dans des actions participant du développement durable, il est impératif de réactiver des politiques de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités. En cas contraire, les efforts pour promouvoir le développement durable, et plus particulièrement des agissements favorables à l'environnement, seraient sans effet vis à vis de ces publics.

### **2. Le développement durable est inaccessible pour les parties les plus démunies de la population**

La SOFRES a présenté à cet égard des analyses qui vont dans le sens de ces dernières observations. Dans le rapport des français au développement durable, au-delà des constats généraux (positifs), elle distingue différents types de sensibilité, partiellement ancrés sur des catégories sociales. 29 % des français ne sont pas impliqués dans les questions de développement durable, sans y être hostiles : ils mettent en avant d'autres préoccupations, comme les questions sociales. Ces « repliés/défensifs » (qualification de TNS-SOFRES) représentent plutôt des catégories populaires et faiblement diplômées. Il s'agit donc moins, selon la SOFRES, de les sensibiliser au développement durable que de leur donner les moyens d'accéder à des systèmes estimés jusqu'ici trop complexes ou à des produits et usages appropriés. A noter que, toujours selon la SOFRES, 12 % environ de la population, qualifiés de « rétifs », restent de manière générale méfiants vis-à-vis de l'ensemble des acteurs de la vie sociale ce qui a notamment pour effet qu'ils se sentent peu concernés par

le développement durable. On peut en conclure que des actions de sensibilisation et d'implication, à leur égard, auraient peu de chance de succès.

### **3. Le lien entre politiques de développement durable et politiques sociales est à consolider : il faut éviter que les secondes ne disparaissent au profit de politiques axées uniquement sur la question environnementale**

Le deuxième élément fort qui ressort des auditions faites par la mission, déjà rapidement mentionné, vise en fait la cohérence de l'action des pouvoirs publics et plus particulièrement de l'État.

Celui-ci ne peut promouvoir efficacement le développement durable s'il se désengage dans le même temps des politiques sociales en direction des plus démunis. La politique de la ville, parce qu'elle est territorialement ancrée et qu'elle permet d'atteindre ces catégories de la population, a été mentionnée de façon répétée comme un bon outil de développement durable. Les personnes entendues sont conscientes du besoin de renouveler cette politique, mais elles regrettent vivement que celle-ci soit à présent en régression. Il ne fait pas doute que, pour certains organismes très impliqués dans la mise en œuvre de la politique de la ville, la crédibilité des politiques qui seront menées au titre du développement durable, ainsi que leur propre engagement en ce sens, passent par l'affirmation gouvernementale d'une articulation opérationnelle entre ces deux types de politiques publiques.

Les organisations rencontrées ont cité un autre lien à renforcer entre éléments des politiques publiques : tous les réseaux sociaux se sentent très fragilisés du fait des restrictions dans les aides de l'État aux associations, ce qui ne peut que nuire, directement ou indirectement, selon eux, à la promotion du développement durable et à la mobilisation citoyenne et sociale

### **4. Pour mobiliser, il faut « territorialiser »**

Les interlocuteurs de la mission ont estimé préférable, pour impliquer les populations en situation de fragilité ou de précarité sociale dans des activités participant du développement durable, non pas de les viser en tant que telles, mais de s'appuyer sur des actions ou des projets territoriaux. La proximité rejoint ici l'efficacité, constatent-ils, notamment parce que c'est au regard d'enjeux perçus concrètement dans l'espace qu'il est possible de mobiliser les individus ou les groupes. En outre, c'est à cette échelle que peuvent intervenir utilement les médiateurs (essentiellement les associations), jugés indispensables pour favoriser la participation, notamment de ceux qui sont le plus en retrait de la vie sociale. L'animation territoriale est l'outil premier de cette mobilisation.

### **5. L'implication est davantage facilitée par des actions concrètes que par des discours généraux**

S'agissant de la localisation des actions relatives au développement durable, on peut indiquer par ailleurs que, selon les analyses rapportées à la mission par TNS-SOFRES, la crise a fortement distendu le lien des français avec l'entreprise. La méfiance à l'égard des dirigeants (secteur public comme secteur privé) s'est accrue depuis plusieurs années. Pour être efficace, une politique de développement durable dans les organisations (privées et publiques) ne peut passer par une communication générale qui risquerait d'être perçue comme manipulatrice. Il convient donc de ne pas donner de leçons mais de faciliter les

pratiques de développement durable par la mise à disposition des salariés de moyens logistiques appropriés.

Le constat a aussi été fait que, si beaucoup de français sont disposés à avoir des comportements orientés vers le développement durable et s'ils essayent de les mettre en pratique, très souvent ils éprouvent des difficultés pour savoir si ceux-ci sont justes et efficaces au regard du développement durable. Leur hésitation tient en grande partie à la diversité des sources d'information de niveaux différents et à l'incertitude quant à la façon dont ces gestes peuvent, ou pas, en pratique se combiner entre eux, se hiérarchiser. Faute de garanties, beaucoup, selon la SOFRES, préfèrent renoncer plutôt qu'agir. D'où la suggestion (*cf. infra*) de mettre à leur disposition des plate-formes d'information pratique.

Dans un ordre d'idée comparable, nombre de personnes entendues ont fait valoir qu'il importe, s'agissant des publics en situation difficile, d'aller à leur devant et de leur proposer concrètement des appuis (pour accéder à leurs droits, entreprendre certaines actions en matière d'habitat, d'économie d'énergie ...).

Les opérations « foyers-témoins » conduites sur l'ensemble du territoire national dans le domaine des déchets ou de l'énergie montrent que l'implication devient possible lorsque des gestes concrets de protection de la nature et de l'environnement sont proposés, et qu'un accompagnement adapté et pérenne est instauré.

## **6. La mobilisation citoyenne et sociale suppose des modifications profondes dans la gouvernance des projets ou opérations**

Enfin, nombre d'observations ont été faites à propos de la gouvernance des projets ou opérations publiques. Tous les interlocuteurs rencontrés estiment qu'il est possible de faire participer davantage les français (à condition s'agissant des catégories sociales en difficulté, rappelons-le, d'intervenir aussi en leur faveur par des politiques sociales actives). Il faut pour cela reconsidérer les rapports entre eux et les décideurs ; c'est à dire passer par des démarches plus ascendantes et plus ouvertes.

Trop de projets donnent l'impression de ne pas être analysés et définis en tenant compte, voire à partir, des besoins et des attentes des populations. Trop sont conduits, une fois délimités dans leur objet, en fonction de données techniques et économiques principalement, sans intégrer les aspects sociaux et sociétaux. L'opportunité des projets ne fait presque jamais l'objet d'un débat préalable. Les processus ne laissent pas assez de marge d'évolution par rapport aux objectifs et aux caractéristiques attendus par les maîtres d'ouvrage ou les maîtres d'œuvre. Pour résumer la situation par des termes courants et forts, ils restent « descendants » et « élitistes ». A noter qu'il a été indiqué que cela pouvait aussi être le cas de certains agendas 21 (en dépit de la philosophie même de leur démarche), perçus parfois comme des démarches trop en relation avec de la communication politique.

Pour impliquer les citoyens, aussi bien dans des actions de développement durable que de manière générale, il s'agirait donc pour les autorités, quelles qu'elles soient, d'accepter de perdre un peu de maîtrise dans la définition et la conduite des opérations.

### III) PRECONISATIONS

#### 1. Préalables

Les préalables ci-dessous mentionnés correspondent logiquement à certains des constats les plus fortement énoncés, qui ont été indiqués plus haut.

Toutes les personnes entendues ont insisté sur le fait que la poursuite volontariste des politiques de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités est un préalable aux mesures susceptibles d'être prises pour mobiliser sur les questions du développement durable. Il faut en particulier éviter que les politiques en faveur du développement durable n'aient pour contrepartie ou pour habillage la dissolution de la politique de la ville.

Dans le même esprit, il s'agit, pour les réseaux intervenant auprès des acteurs que l'on vise à mobiliser plus fortement en faveur du développement durable, que soit stoppée la diminution des aides des pouvoirs publics aux associations et structures relais qui interviennent en matière sociale et environnementale, et qui, selon les personnalités entendues, resteront un vecteur indispensable pour aider à mieux mobiliser le corps social.

#### 2. Préconisations

- **Favoriser et faciliter l'accès à l'information, aux droits et aux initiatives en matière de développement durable pour mobiliser le plus grand nombre de citoyens**
  - Élaborer un outil (portail, plate-forme collaborative) qui permettrait à chacun de s'informer et d'être conseillé, en fonction de son profil, de sa consommation, de ses moyens et de ses pratiques, quant aux actes quotidiens orientés vers le développement durable. Il s'agit, compte tenu des incertitudes mentionnées *supra*, de garantir à tous les publics que leurs agissements « vont dans le bon sens », par une information reconnue par sa légitimité, sa qualité et son efficacité. Pour ces raisons, il reviendrait à l'État (MEEDDM /ADEME) de concevoir et de mettre à disposition un tel outil.
  - Adapter les dispositifs d'aide individuelle en faveur du développement durable aux populations modestes : les dispositifs de déductions ou de crédits d'impôts sont inadaptés pour eux, dès lors qu'ils sont liés à un investissement financier du foyer concerné, irréalisable. Plus largement, il s'agirait de simplifier tous dispositifs d'aides (à vocation sociale et/ou en faveur du développement durable pour les rendre réellement compréhensibles et accessibles aux catégories sociales qu'ils visent.
  - Prévoir dès l'amont de l'élaboration des dispositifs d'aide, un accompagnement spécifique (ainsi que la formation des accompagnateurs) pour permettre un réel accès aux citoyens modestes et démunis (*CREAQ / Référence documentaire 1 (annexe V-3)*)
  - Mettre en œuvre un programme d'accompagnement des habitants pour l'apprentissage des usages et du « savoir habiter » de nouveaux logements,

en particulier dans des bâtiments basse consommation (BBC), qu'il s'agisse de projets de rénovation urbaine comme des futurs éco-quartiers.

## **2. Renforcer, valoriser et soutenir la participation citoyenne à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets de leurs territoires**

- Faciliter, par l'énonciation de dispositions de principe dans les textes relatifs à certains projets ou programmes, la mise en œuvre de la participation des citoyens aux décisions qui les concernent en matière d'environnement et de développement durable, en particulier lors de l'élaboration des projets territoriaux. Ces prescriptions permettraient de décliner en pratique les textes internationaux tels que la Convention d'Aarhus ainsi que la Charte constitutionnelle de l'environnement.
- Soutenir le développement, au niveau local, de démarches qui prennent en compte, dès l'amont, les attentes et les demandes des citoyens (ce qui suppose de ne pas apporter de réponses préparées d'avance) et les impliquent lors des principales étapes d'élaboration d'un projet ou programme (du diagnostic de l'existant à la mise en œuvre et à l'évaluation).
- Promouvoir, par le développement d'universités populaires / citoyennes les processus de formation des citoyens / habitants au débat public, à la concertation. (*Université du citoyen / référence documentaire 2 (annexe V-3)*)
- Favoriser la mise en réseau et la rencontre des habitants de territoires différents sur des sujets débattus collectivement, au-delà du territoire local et de la collectivité « d'appartenance ». L'État doit soutenir cette mise en réseau pour qu'elle soit inter-territoriale, et ce faisant contribuer à la formation des citoyens. C'est une façon de permettre à la société civile de devenir un interlocuteur constructif de la puissance publique dans le cadre d'un développement durable enrichi. (*Réseau Capacitation / référence documentaire 3 (annexe V-3)*)
- Développer au niveau local, les espaces de rencontres et d'échanges (centres ressources, d'informations, d'exemples concrets ...), véritables lieux de construction d'une citoyenneté active, de formations entre « pairs » sur des préoccupations partagées (*Maison éco-citoyenne mobile / référence documentaire 4 (annexe V-3)*)
- Lancer un appel à projets permettant de mieux identifier les pratiques de développement durable, mises en œuvre par les populations défavorisées et modestes : celles-ci agissent concrètement, mais dans l'ombre et la discrétion. Valoriser et diffuser ces pratiques et ces savoirs tirés de l'expérience, auprès d'un plus grand nombre de citoyens pour promouvoir l'importance et la valeur de l'engagement de chacun selon ses possibilités.

## **3. Accompagner la mobilisation des acteurs- relais**

- Intégrer dans les formations professionnelles initiales et continues des travailleurs sociaux (assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale...) les compétences et pratiques relevant du développement durable nécessaires et utiles au cœur de métier concerné.
- Renforcer l'offre de formation destinée aux élus, aux techniciens et agents des services des collectivités sur les questions transversales du développement durable, en se focalisant non plus sur les grands principes, mais plutôt sur la mise en œuvre.

Ces formations pourraient porter par exemple : sur les outils et approches pour la participation citoyenne, sur les clauses sociales des marchés publics, sur l'application des principes du développement durable dans les démarches de planification ou de construction de projets, sur le décloisonnement des services dans le cadre d'une politique développement durable.

- Soutenir l'animation territoriale en faveur du développement durable par une contractualisation avec le secteur associatif d'animation sociale et d'éducation populaire (centres sociaux, éducation populaire, insertion...) qui soit conclue dans un objectif de décloisonnement des activités et de construction de projets de développement durable avec les habitants. Le soutien à ce type d'actions, à la fois par des moyens humains et financiers, devrait s'accompagner d'une évaluation régulière et partagée de la réalisation du programme contractualisé. (*Centres sociaux et DD / référence documentaire 7 (annexe V-3)*).
- Créer des « pépinières » de formation de citoyens actifs (bénévoles valorisés par la VAE), permettant de faire émerger des « citoyens relais », avec un animateur référent au niveau départemental.
- Promouvoir et développer au sein du système scolaire les approches éducatives préventives, relatives aux divers enjeux d'un développement durable (santé, risques, environnement, consommation...). Celles-ci pourraient être mises en œuvre par des « préventologues », à l'image de ce qui existe dans les pays nordiques où l'éducation globale ne relève pas seulement des familles. Impliquer la communauté éducative pour mobiliser les établissements scolaires dans leur globalité et les acteurs du territoire de proximité (*Les juniors du DD, CUB / référence documentaire 6 (annexe V-3)*).
- Initier ou réactiver le dispositif permettant de soutenir spécifiquement des « femmes-relais » médiatrices entre les préoccupations quotidiennes des femmes des quartiers et les institutions. Il convient de noter que cette préconisation ne couvre qu'un aspect très parcellaire des actions à engager pour encourager, valoriser et soutenir le rôle des femmes en faveur du développement durable, domaine d'approfondissement suggéré par la mission (cf. infra IV).

#### **4. Faire évoluer la conduite des politiques publiques, dans la perspective du développement durable**

- Organiser, conjointement entre le ministère en charge des politiques environnementales et les ministères en charge des politiques sociales, d'une part l'encouragement, l'accompagnement et le soutien à l'engagement de démarches orientées vers le développement durable des grands réseaux sociaux (UNCCASS, FNARS, UNIOPPS, ADAPEI,...) et d'autre part le renforcement de la prise en compte des questions sociales par les grands réseaux environnementaux.
- S'appuyer sur l'expérience de la politique de la ville, notamment en matière de gestion urbaine de proximité (amélioration de l'habitat et du cadre de vie dans les quartiers) et l'enrichir dans le cadre de la politique interministérielle de mise en œuvre du développement durable. Il s'agit notamment de porter une exigence d'articulation et de synergie entre Agendas21 et projets de transformation sociale et urbaine des quartiers en difficulté (ANRU, Plan Espoir Banlieues, CUCS, ZUS.....) dans une perspective de mobilisation de tous les acteurs pour un développement durable (*Pôles de ressources politique de la ville / référence documentaire 5 (annexe V-3)*).

- Promouvoir les Agendas 21 et projets territoriaux de développement durable (notamment les plans Climat-énergie mais aussi les programmes de prévention des déchets) comme outils de mobilisation des acteurs locaux (associations, entreprises, services publics...) sur des enjeux de développement durable communs à tous, que ce soit dans la ville, l'agglomération, la commune rurale comme dans un département ou une région.
  - mettre en particulier l'accent sur les enjeux de cohésion sociale, constitutifs d'un développement durable local équilibré et épanouissant pour tous.
  - promouvoir des stratégies et des actions qui vont permettre de combiner par exemple consommation responsable et lutte contre les inégalités (agriculture, logement...)
  - développer les lieux ressources transversaux (ex politique de la ville et développement durable), les conventions entre collectivités et établissements publics et organismes privés...
- Élaborer et mettre en place les outils et pratiques permettant de faire converger les démarches « ascendantes » (s'appuyant sur les besoins exprimés par les citoyens) et les démarches « descendantes », notamment d'élaboration de diagnostics (s'appuyant sur le travail des services de l'État, des services des collectivités et des élus). L'enjeu essentiel est de permettre de faire évoluer les pratiques de gouvernance des projets et de changer de perspective pour « faire avec » au lieu de « faire pour »
- Faire appel à un double mode de participation, avec des dispositifs permettant à la fois
  - la participation des habitants citoyens (information, conférences, débats publics),
  - la participation des acteurs du territoire, à l'image des principes mis en œuvre à l'occasion du Grenelle de l'environnement (groupes de travail, lieu de négociation entre les acteurs du territoire)

## **5. Renouveler et élargir les processus de débats publics**

- Reconsidérer les méthodologies de participation, avec notamment une insistance sur :
  - au préalable, l'élaboration d'un diagnostic partagé sur l'existant, la préparation des débats, le rassemblement et la mise à disposition de l'information, les garanties d'objectivité données quant à la nature des informations, etc.
  - l'attribution d'un % du coût du projet à la réalisation d'une étude contradictoire, confortant l'intérêt d'associer des acteurs relais dès la phase de conception des projets par les maîtres d'ouvrage
  - l'acceptation d'une conception plus ouverte des débats locaux : extension des problématiques seulement techniques à celles plus larges relatives au cadre de vie et aux aspects sociaux et environnementaux, souvent négligés, et qui cependant permettent de favoriser une participation plus marquée de la population
  - la promotion au niveau national et local le principe des conférences de consensus

- Mettre à disposition des associations ou organismes des outils facilitant la prise de connaissance des expériences de projets territoriaux et locaux ayant permis l'implication citoyenne : par exemple en généralisant la pratique des cahiers d'acteurs sur le modèle de la CNDP
- Mettre en place des *commissions régionales du débat public*, facilitant l'organisation de concertations / débats relatifs à des opérations non suivies par la CNDP, et transposant l'expérience et les savoir-faire de celle-ci
- Faire des conseils de développement des lieux d'impulsion, de mise en débat et d'évaluation des politiques de développement durable dans les territoires :
  - quand ils existent, élargir leurs prérogatives au fonctionnement et l'évaluation des politiques territoriales de développement durable (PCET, Agendas 21, SCOT, PLU, contrats, chartes...),
  - prévoir la création de ces conseils dans tous types de territoires (au-delà des pays et des agglomérations comme le prévoit la loi actuellement), en particulier dans les intercommunalités.

## **IV) PISTES DE TRAVAIL A APPROFONDIR**

### **Amélioration des diagnostics et connaissance**

- Consolider le recueil et l'analyse des données en matière sociale, sanitaire, et plus largement des données liées au développement durable (concernant en particulier les populations défavorisées). Proposer une échelle adaptée pour ces données, et les rendre accessible aux acteurs locaux. La valorisation pourrait prendre la forme d'un « Atlas des inégalités de développement durable » publié régulièrement, en même temps que le « Rapport sur l'état de l'environnement en France », sorte de thermomètre de l'évolution du développement durable de la société française.
- Développer une méthode pour identifier, « cartographier » les lieux / espaces ressources, les acteurs-relais et les pépinières de projets que ce soit pour les plus démunis ou la population dans son ensemble. Cette méthode pourrait ensuite être utilisée par les collectivités locales pour les outils locaux de planification et de programmation d'action en faveur du développement durable (PCET, programmes de prévention des déchets, Agendas 21...).

### **Exemplarité des pouvoirs publics**

- Accélérer la mise en œuvre et la promotion d'un État exemplaire au sens de la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008, relative à « l'exemplarité de l'État au regard du développement durable dans le fonctionnement de ses services et de ses établissements publics ».

### **Rôle des femmes**

- Appuyer les associations de femmes intervenant dans les quartiers

### **Promotion de l'économie sociale et solidaire**

- Prendre des mesures pour éviter le captage, par les entreprises du secteur marchand, des activités sur lesquelles interviennent de nombreux chantiers d'insertion dispensateurs d'emplois (aidés) notamment tous les métiers de la récupération (textiles, ...).
- Intensifier la prise en compte effective des clauses sociales dans les marchés publics, pour renforcer cette action en faveur des populations défavorisées.
- Évaluer l'impact des politiques et programmes déjà conduits en élargissant cette évaluation au-delà des seules performances économiques et financières, notamment pour l'économie sociale et solidaire, qui n'obéit pas entièrement aux mêmes logiques.
- Encourager les citoyens à aller vers l'épargne solidaire.

## Responsabilité sociétale des organisations

- RSE adaptée aux PME.
- Diagnostic et pistes d'amélioration sur le portage de l'auto-entreprise pour des activités en lien avec le développement durable.
- Encouragements « opérationnels » aux démarches concertées de développement durable à l'intérieur des entreprises, privées ou publiques. On peut noter à cet égard que, selon TNS-SOFRES, dans les PME les dispositions vis à vis du développement durable sont plus favorables que dans les plus grandes entreprises, tant chez les salariés que chez les dirigeants, mais ces derniers attendent que leur soient proposés des outils exploitables, leur permettant d'agir en ce sens.

Une orientation identique (encouragements à des démarches concertées) justifierait d'être prise s'agissant des administrations.

## V) ANNEXES

### V- 1 Liste des personnes et organisations auditionnées

Jean-Pierre BOMPARD Membre du CNDDGE	CFDT
Muriel HUMBERTJEAN Directrice générale adjointe Directrice Unité Stratégie d'opinions	TNS SOFRES
Nicole MAESTRACCI Présidente	FNARS
François VERCOUTERE Délégué général FCFS	Fédération des centres sociaux de France
Caroline LADOUS Déléguée nationale FCFS	Fédération des centres sociaux de France
Francis GAUTIER Délégué	Fédération des centres sociaux du Nord
Corinne LANCIER-GURAICH Coordinatrice	Centre social St Michel sur Orge (91)
Guy Laurent SILVESTRE	Université du Citoyen
Slimane BOUSSELMANIA	Université du Citoyen
Bénédicte MADELIN	Centre ressources Politique ville St Denis Profession Banlieue
Jean-Claude MAS	Pôle ressources politique de la Ville du Val d'Oise
François DIAZ Directeur	Centre social Pays de Fougères
Pascal BLAIN	Association Jura Nature environnement
Pierre MAHEY	Réseau Capacitation Citoyenne Arpenteurs
Philippe MARZOLF Vice-Président	Commission Nationale du Débat Public
Anne WALRICK Adjointe au Maire de Bordeaux	Ville de Bordeaux
Alexandra SIARRI	Communauté urbaine de Bordeaux « Les juniors du DD »
Bérangère HELIOT	Association Petits Débrouillards Aquitaine
Fabienne JOUARD	Association Compagnons Bâisseurs (Bordeaux)
Geneviève RANDO	Centre social Bordeaux Nord & Fédération des CS de Gironde
Nathalie DUVIELLA	Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine (CREAQ)

## V- 2 Éléments de contexte

Les futures actions de mobilisation citoyenne qui émergeront à terme :

- - seront mises en œuvre dans un contexte national, juridique et stratégique, prenant racine dans trois textes fondamentaux :

1. la **Charte de l'environnement** adjointe à la Constitution de 1958 depuis 2005
2. la **Loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1)**
3. la **Stratégie nationale du développement durable 2009-2013**

- pourront être légitimées d'un point de vue organisationnel dans le cadre de la mise en œuvre de la **Convention européenne d'Aarhus** sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

**La Charte de l'environnement** est un texte à valeur constitutionnelle qui consacre **les Droits de l'Homme et de la société dans son environnement**.

Dans ce texte, on relève que certains articles résonnent avec quelques-uns des points relevés lors des auditions de cette mission.

Ainsi, la Charte consacre un nouveau droit individuel, celui du *droit de chacun à vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé* (article 1<sup>er</sup>).

Elle met aussi en avant la *notion de devoir*, celui de prendre part à la préservation de l'environnement.

Enfin, la Charte porte au niveau constitutionnel d'autres principes, qui existaient déjà au niveau législatif, mais qui acquièrent ainsi une plus grande force. Par exemple la responsabilité écologique, qui englobe, en lui donnant une portée plus large, le «principe pollueur-payeur».

Le peuple français  
proclame solennellement  
son attachement aux Droits  
de l'Homme et aux principes de la  
souveraineté nationale tels qu'ils ont été  
définis par la Déclaration de 1789,  
confirmée et complétée par  
le préambule de la Constitution  
de 1946, ainsi qu'aux droits  
et devoirs définis dans la Charte  
de l'environnement  
de 2004.

**Charte  
de l'environnement**  
La Constitution n° 2005-105 du 1er mars 2005

« Le peuple français,  
« Considérant  
« Que les ressources et les équilibres naturels ont  
conditionné l'émergence de l'humanité ;  
« Que l'avenir et l'existence même de l'humanité  
sont indissociables de son milieu naturel ;  
« Que l'environnement est le patrimoine commun  
des êtres humains ;  
« Que l'homme exerce une influence croissante  
sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;  
« Que la diversité biologique, l'épanouissement  
de la personne et le progrès des sociétés humaines sont  
affectés par certains modes de consommation ou de production  
et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;  
« Que la préservation de l'environnement doit être recherchée  
au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;  
« Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix  
destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas  
compromettre la capacité des générations  
futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;

« proclame :

**Article 1**  
Chacun a le droit de vivre dans un environnement  
équilibré et respectueux de la santé.

**Article 2**  
Toute personne a le devoir de prendre part à la  
préservation et à l'amélioration de l'environnement.

**Article 3**  
Toute personne doit, dans les conditions définies  
par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible  
de porter à l'environnement ou, à défaut, en  
limiter les conséquences .

**Article 4**  
Toute personne doit contribuer à la réparation  
des dommages qu'elle cause à l'environnement,  
dans les conditions définies par la loi.

**Article 5**  
Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'in-  
certaine en l'état des connaissances scientifiques,  
pourrait affecter de manière grave et irréversible  
l'environnement, les autorités publiques veillent,  
par application du principe de précaution et  
dans leurs domaines d'attributions, à la mise en  
œuvre de procédures d'évaluation des risques  
et à l'adoption de mesures provisoires et  
proportionnées afin de parer à la réalisation du  
dommage.

**Article 6**  
Les politiques publiques doivent promouvoir un déve-  
loppement durable. À cet effet, elles concilient la pro-  
tection et la mise en valeur de l'environnement, le  
développement économique et le progrès social.

**Article 7**  
Toute personne a le droit, dans les conditions et  
les limites définies par la loi, d'accéder aux  
informations relatives à l'environnement détenues  
par les autorités publiques et de participer à  
l'élaboration des décisions publiques ayant une  
incidence sur l'environnement.

**Article 8**  
L'éducation et la formation à l'environnement  
doivent contribuer à l'exercice des droits et  
devoirs définis par la présente Charte.

**Article 9**  
La recherche et l'innovation doivent apporter  
leur concours à la préservation et à la mise en  
valeur de l'environnement.

**Article 10**  
La présente Charte inspire l'action européenne  
et internationale de la France. »

## **La loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement (1)**

Parmi les grands principes inscrits dans la loi on retiendra en particulier, la nécessité d'une nouvelle gouvernance à long terme par la pérennisation d'un comité national du développement durable et du Grenelle de l'environnement, la création d'un régime de droits et devoirs pour les associations et les fondations par décret en Conseil D'Etat, la réforme des instances nationales ou locales appelées à traiter des questions environnementales

### **La Stratégie Nationale du Développement Durable 2009-2013.**

Autre texte, de portée moindre d'un point de vue politique et juridique que la Charte de l'environnement et la Loi Grenelle 1, mais qui les complète en se préoccupant plus des « manières de faire », des outils et leviers à mettre en œuvre pour « *répondre rapidement à la détresse sociale et au chômage en relançant l'activité notamment au travers de la croissance verte mais sans hypothéquer l'avenir par nos choix.* »<sup>1</sup>

En effet, la SNDD propose une « architecture commune à tous les acteurs de la nation, publics et privés, pour les aider à structurer leurs propres projets de développement durable autour de choix stratégiques et d'indicateurs qui auront fait l'objet d'un large consensus. » Elle s'articule autour de 9 défis stratégiques :

- **le changement climatique et l'énergie** qui exigent une rigueur et une sobriété plus grandes dans les consommations de chacun, le développement des énergies renouvelables, l'adaptation des territoires en veillant à la situation des personnes et des activités vulnérables ;
- **les transports et la mobilité durables**, en favorisant la complémentarité et les transports les moins polluants, en s'attachant à réduire les déplacements contraints, à développer des systèmes qui répondent mieux aux besoins de performances économiques et de cohésion sociale ;
- **la consommation et la production durables** en agissant tout au long du cycle de vie des produits et des services ;
- **la gestion durable de la biodiversité et des ressources naturelles** en s'appuyant sur une meilleure connaissance - et reconnaissance - de leur contribution aux besoins humains les plus essentiels, sur une économie, une urbanisation, des organisations plus sobres et plus innovantes ;
- **la santé publique, la prévention et la gestion des risques**, en prêtant une attention particulière à la qualité des milieux et aux inégalités sociales potentielles ;
- **la démographie, l'immigration et l'inclusion sociale** dont l'impact sur l'économie et l'équilibre du système de protection sociale est déterminant, en s'attachant à lutter contre toutes les exclusions dues notamment à l'âge, à la pauvreté, à l'insuffisance d'éducation et de formation ;

---

<sup>1</sup> Stratégie nationale du développement durable 2009-2012 (version soumise pour avis au CESE en date du 30/11/2009), préambule page 2.

- **les défis internationaux du développement durable et de la pauvreté dans le monde** en soutenant le renforcement de la gouvernance internationale pour mieux intégrer les exigences du développement durable, en contribuant à la sécurité alimentaire et énergétique des pays les plus défavorisés ;
- **la société de la connaissance** par le développement de l'information, de la formation et de l'éducation tout au long de la vie, par un soutien accru à la recherche et à l'innovation dont dépend largement la compétitivité et donc la pérennité du modèle économique et social français ;
- **la gouvernance**, enfin, qui doit faciliter l'adaptation de la société française au changement et l'aider à évoluer en associant toutes les parties prenantes.

*« Car le développement durable n'est pas un état prédéterminé idéal à atteindre mais un processus concerté d'amélioration, (...), qui vise à une meilleure prise en compte de la dimension environnementale pour que tous les citoyens soient gagnants à sa mise en œuvre. »<sup>2</sup>.*

## **La convention d'Aarhus**

Enfin, d'un point de vue organisationnel, les modes de mise en œuvre des actions de mobilisation ultérieures tireront leur légitimité de la **convention d'Aarhus** sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, visant à :

- améliorer l'information délivrée par les autorités publiques, vis-à-vis des principales données environnementales ;
- favoriser la participation du public à la prise de décisions ayant des incidences sur l'environnement ;
- étendre les conditions d'accès à la justice en matière de législation environnementale et d'accès à l'information.

## **V- 3 Ressources documentaires des préconisations**

### **1- Centre régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine (CREAQ)**

Il a pour objet l'utilisation rationnelle de l'énergie, de l'efficacité énergétique et plus globalement de l'éco-efficacité (air, eau, énergie, déchets, transports). Parmi les adhérents, de nombreux bénévoles actifs apportent leurs compétences et leurs expériences

Parce que la précarité se développe et que l'exclusion sociale va souvent de pair avec des lacunes dans la maîtrise des charges des logements -notamment des charges énergétiques et d'eau-, le CREAQ effectue depuis sa création un travail de prévention en association avec les acteurs sociaux. Il s'agit :

- de rendre autonomes les ménages dans la gestion de leur consommation
- de contribuer à l'amélioration de l'habitat,
- de contribuer à l'intégration sociale et au maintien dans les logements

---

<sup>2</sup> ibid

## **2- L'Université du citoyen**

« L' Université du Citoyen » développe une méthode pour créer les conditions de la participation des habitants à l'action publique. Créée au départ à Marseille, l'Université du citoyen s'est constituée en réseau et a essaimé dans le Var, l'Hérault, le Vaucluse, l'Indre, ... La démarche proposée est construite à partir des savoirs qu'ont les habitants sur leur environnement de vie et des idées pour l'améliorer. Par conséquent, elle est une ressource dans l'élaboration de tout ce qui relève de l'action publique. Partir des ressources pour construire des espaces de participation, avec les habitants mais aussi les élus et les professionnels. <http://www.universiteducitoyen.org>

## **3- Réseau « Capacitation citoyenne »**

Le Réseau « capacitation citoyenne » rassemble des collectifs de tous horizons, venant de France mais aussi de Belgique, du Sénégal, du Brésil..., dont le trait commun est d'agir sur les conditions de vie : espace de formation ou association, économie solidaire ou espaces de concertation...donnant à voir la diversité, la spécificité et l'originalité des pratiques collectives.

“Capacitation Citoyenne”est un programme d'actions, défini collectivement, qui repose sur la conviction que l'échange renforce. Il offre des outils à des initiatives citoyennes ayant des moyens modestes : des livrets, des temps forts, des outils de communication ( site, vidéos, feuille..).. Il a récemment créé une « Karavane » dont l'objectif est porter dans différents lieux (Dunkerque, Charleroi, Montreuil, Grenoble...) une parole commune, publique, sur des sujets tels que l'eau dans la ville, la place des plus démunis dans l'espace démocratique... [www.capacitation-citoyenne.org](http://www.capacitation-citoyenne.org)

## **4- « Maison éco-citoyenne mobile » de la Ville de Bordeaux**

outil d'information, de sensibilisation, de valorisation des bonnes pratiques..., pour aller à la rencontre de tous les habitants de Bordeaux, dans chacun des 12 quartiers de la ville.

Principe général :donner à tous la possibilité d'avoir un comportement plus éco-responsable, par un accès à l'information et par un accompagnement ad hoc pour susciter la diffusion des bonnes pratiques et le lancement d'initiatives citoyennes.

Approcher des publics ne se déplaçant pas de leur quartier, n'ayant pas de possibilité de connexion à Internet, en difficulté sociale et économique, maîtrisant parfois mal le français...(d'où traduction de certaines animations).

Pour le public déjà sensibilisé, poursuivre de façon durable et autrement le dialogue engagé.

L'intérêt de cette opération est apparu durant la 1<sup>ère</sup> phase de concertation, lors des ateliers participatifs animés par le maire, dans chacun des 12 quartiers. Outre le programme de sensibilisation/information/concertation mis en œuvre dans le prolongement de la charte municipale de l'écologie urbaine et du développement durable et dans la perspective de l'Agenda 21 l'opération visait à aller à la rencontre de tous les bordelais dans leurs quartiers,

en complément des autres dispositifs existant (rencontres éco-citoyennes, les 18-20h du développement durable, ateliers de concertation Agenda 21, café éco-citoyen, forum Internet sur le portail de la Ville, congrès éco-citoyen...) ou à venir (une maison éco-citoyenne définitive en cours). . L'objectif est de n'exclure personne de la concertation, de donner à chacun l'information, y compris à ceux ne se déplaçant pas dans les réunions publiques.

## **5- Pôles de ressources politique de la ville de Seine Saint Denis et du Val d'Oise**

Travaux sur la fertilisation possible entre politique de la ville et développement durable et comment peut-elle nourrir des projets de territoire intégrés (durables, solidaires et participatifs,) ? Comment les outils, les cadres, les méthodes de réflexion et d'action des professionnels de ces deux politiques peuvent-ils se compléter et s'enrichir mutuellement ?

La politique de la ville s'appuie sur des contraintes ou difficultés vécues sur un territoire donné. C'est une politique nationale qui bénéficie de conventions et de financements pour réduire ces inégalités sociales et territoriales et « remettre » à niveau les quartiers en difficulté. Elle s'appuie dans sa concertation avec les habitants sur des besoins locaux identifiés. L'action collective est structurée et contractualisée dans des dispositifs nationaux. Le développement durable, à l'inverse, nécessite de révéler localement des difficultés qui se lisent ou se formalisent à d'autres échelles de territoire. Il faut les transposer localement pour structurer une mobilisation collective, sans financements ni conventions spécifiques.

Le développement durable devrait s'inspirer des démarches menées dans la politique de la ville pour diversifier ses modes de concertation : habitants relais, médiation territoriale, théâtre forum, micro-trottoir, débat public ludique, évènements... : <http://www.professionbanlieue.org>

## **6- Les juniors du développement durable de la Communauté urbaine de Bordeaux**

Ce programme d'éducation à l'éco citoyenneté est un appui apporté par la Communauté urbaine de Bordeaux aux écoles primaires. Il a pour objectif de mettre en place et d'inscrire de façon durable des comportements plus respectueux de l'environnement et des autres au sein de l'école. Deux objectifs sont principalement poursuivis :

- un objectif éducatif pour acquérir des connaissances sur l'environnement et sur son cadre de vie en proximité, mieux comprendre ce qui, se passe, éliminer les comportements fatalistes et envisager à plusieurs des solutions,
- un objectif opérationnel visant à faire agir et à constater une amélioration :

Le dispositif consiste à déployer un plan d'actions à l'échelle de l'école après un diagnostic qui mobilisent l'ensemble de la communauté éducative et des personnes qui fréquentent le lieu de vie. Les élèves mènent l'enquête et débattent autour des questions qui les concernent : quelle est la quantité d'aliments gaspillés à la cantine ? D'où vient la viande ? Comment l'école est-elle chauffée ? Qu'est-ce que le racisme ? Y a t-il des élèves qui en sont victimes dans l'établissement ?

Pour l'ensemble des acteurs (élèves, enseignants, dames de services, parents d'élèves, représentants de la mairie, animateurs périscolaires et associations), il s'agit de s'engager dans des rencontres régulières et de mettre en œuvre une démarche participative où l'élève est pour une part décideur de son présent et de son avenir et où son temps de parole est privilégié. <http://pedagogie.durable.lacub.fr/>

## **7- Centres sociaux et développement durable : quels enjeux, quels repères pour quelle transformation avec les habitants**

Les Centres sociaux et le développement durable : une préoccupation récente, formalisée par un rapport élaboré dans le cadre d'un groupe de travail interne réuni entre 2007 et 2009. L'entrée : le développement durable réinterroge le développement local. Or les centres sociaux ont pour mission d' « être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et mettre en oeuvre un projet de développement social local pour l'ensemble de la population d'un territoire » (extrait de la charte des centres sociaux).

Ils agissent dans la mouvance de l'éducation populaire pour renforcer les capacités des habitants à intervenir dans le débat public local, participer à l'amélioration de leur vie quotidienne, être acteur dans sa cité et la société.

<http://www.centres-sociaux.fr/>